



Le premier emploi des travailleurs sociaux

(Assistant de service social, éducateur spécialisé et moniteur éducateur)

Enquête 2002

LE PREMIER EMPLOI DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Enquête 2002

SOMMAIRE

Présentation	p.1
Méthodologie	p.2
Les résultats	p.3
Description de la population	p.3
Répartition homme/femme	p.3
Age	p.4
Situation familiale	p.4
La profession du conjoint	p.4
Les enfants à charge	p.5
La zone résidentielle	p.5
Diplômes à l'entrée en formation	p.6
De la formation à l'activité professionnelle	p.6
Le financement de la formation	p.6
Le travail avant et pendant la formation (description des secteurs)	p.7
L'activité professionnelle après la formation	p.8
Le délai diplôme/activité professionnelle	p.8
La nature du contrat	p.9
La durée du contrat	p.9
Connaissance de l'employeur	p.10
Lieu de travail	p.10
Du lieu de stage à l'emploi	p.10
Les employeurs	p.11
Conclusion	p.12

PRESENTATION

Chaque année, près de 200 étudiants, toutes filières et tous niveaux confondus sortent diplômés de l'IRTS de Franche-Comté. Si nous connaissons leur parcours antérieur à la formation, nous ne disposons que de très peu d'informations sur leur parcours professionnel ultérieur.

C'est pour éclaircir cet aspect que l'IRTS de Franche-Comté a entrepris un travail d'enquête systématique sur les diplômés du travail social et plus particulièrement sur leur premier emploi, ce dernier correspondant à la première activité professionnelle après la fin des études. Cette enquête aura donc pour objectif de fournir une information détaillée sur la situation, les modes d'accès, les caractéristiques de l'emploi des récents diplômés.

Elle va également répondre à deux objectifs. Le premier est de développer la mission de recherche de l'IRTS de Franche-Comté comme observatoire des besoins et des pratiques en travail social. Le second, assurer un suivi du « Schéma régional des formations sociales de Franche-Comté ». En effet, il avait été remarqué dans le cadre du schéma régional, que « les organismes positionnés sur la formation continue générale ne sont pas concernés par un travail de suivi des stagiaires au même titre que ceux qui portent des formations qualifiantes diplômantes. Le suivi pourrait leur permettre d'évaluer leur action et d'identifier des

besoins d'évolution. Mais aucun parmi ceux rencontrés ne procèdent à cette démarche »¹.

Pour ce premier travail, nous avons retenu les diplômés de l'année 2001, issus de 3 formations initiales : assistant de service social (promotion 1998/2001), éducateur spécialisé (promotion 1998/2001) et moniteur-éducateur (promotion 1999/2001). Ces 3 professions représentent 22,7% des emplois en travail social en Franche-Comté.

L'enquête sera étendue à l'ensemble des formations en 2003 et nous permettra de voir quels éléments pourront être modifiés, améliorés ou précisés pour la suite de cette recherche.

Nous avons calqué nos résultats sur « Le schéma régional des formations sociales de Franche-Comté – 2001-2005 » afin de pouvoir comparer et suivre l'évolution professionnelle des travailleurs sociaux dans la perspective défini par ce dernier.

Cette première enquête est essentiellement descriptive mais apporte cependant quelques hypothèses auxquelles nous pourrions répondre au fil du temps. Il constitue le premier élément d'un travail de comparaison qui s'effectuera au fil des ans et nous permettra de suivre l'évolution du premier emploi dans les professions du travail social. Enfin, il nous permettra, à moyen et long termes de suivre les cheminements professionnels des travailleurs sociaux. Dans un premier temps, nous exposerons notre méthodologie et dans un second temps nous décrirons et analyserons les résultats.

Nous tenons à remercier tous les anciens étudiants qui ont bien voulu répondre au questionnaire.

METHODOLOGIE

Dans un premier temps, nous avons élaboré un questionnaire unique pour les 3 filières qui représentent un effectif de 87 diplômés se répartissant comme suit :

- 27 assistants de services sociaux (ASS)
- 38 éducateurs spécialisés (ES)
- 22 moniteurs-éducateurs (ME)

Ces anciens étudiants sont tous diplômés de la session de juin 2001 sauf 2 ASS issus de la session de rattrapage de novembre 2001.

Nous avons effectué un premier envoi du questionnaire aux alentours de janvier 2002. Nous avons ainsi récolté 62 réponses soit 75,6% de répondants. Une seconde vague en avril a porté le taux de réponses global à 86,2%.

Nous avons recueilli au total 75 réponses dont 23 ASS, 31 ES, et 21 ME.

Toute la difficulté a été de retrouver les étudiants. En effet, certains après leur formation ont pu changer d'adresse. Ainsi les retours portant l'indication « n'habite pas à l'adresse indiquée » ont été renvoyés à l'adresse des parents.

Il est intéressant de noter que pour les courriers envoyés aux ASS nous n'avons eu aucun « retour à l'envoyeur » contrairement aux éducateurs spécialisés.

Le questionnaire

Le questionnaire comprend principalement des questions fermées.

Il est composé de 25 questions réparties en 3 thèmes:

- situation personnelle

Nous avons retenu ici des indicateurs tel que l'âge, le sexe, la nationalité, la situation familiale, la profession du conjoint, le lieu de résidence, la taille de l'agglomération, les diplômes (diplôme le plus élevé en dehors de celui préparé durant la formation).

Ces indicateurs sont importants dans la mesure où ils pourraient être déterminant quant à l'obtention d'un emploi.

- situation professionnelle avant et pendant la formation

Pour ce second thème, il nous a paru intéressant de savoir si les personnes avaient ou non travaillé avant et/ou pendant leur formation et de préciser les secteurs d'activités. Cet indicateur pourra, par exemple, nous permettre de voir s'il y a un lien entre le fait d'avoir travaillé avant et/ou pendant la formation notamment et le fait de trouver ou non rapidement un emploi. Il leur a été également demandé les lieux de stage durant la formation, et s'ils avaient obtenu une aide financière institutionnelle (Etat, Conseil Régional...).

- situation professionnelle actuelle

Et enfin, le troisième thème concerne la situation

¹ Le schéma régional des formations sociales de Franche-Comté 2001-2005

professionnelle actuelle. Nous avons retenu les indicateurs suivants : exerce ou non une activité professionnelle, exerce la profession qui correspond à la formation, la date d'embauche, le type de contrat, le lieu de travail, l'employeur, la connaissance de l'emploi.

Le type de contrat est un indicateur important. En effet, il nous permettra de voir si l'emploi est précaire ou non. Nous entendons ici par précaire, un emploi dont le contrat est un CDD ou un contrat de la fonction publique territoriale ou d'Etat.

Les questionnaires que nous avons reçus ont tous été traités.

Cependant, malgré les précautions prises afin de construire un questionnaire lisible et compréhensible, nous avons pu constater que certaines personnes n'ont pas rempli les questions relatives à la nature du contrat professionnel, soit par omission soit parce qu'elles n'en connaissaient tout simplement pas la nature, ni même la durée. De ce fait, là où nous avons été précis dans notre questionnaire, nous avons ramené cette partie à deux types de contrats, CDI et CDD (comprenant également les contrats de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière).

Le choix a été fait de ne pas traiter la population indépendamment d'une filière à l'autre. Nous avons en effet la possibilité de poser les éléments à plat, il est intéressant de comparer les filières, même si elles sont de niveaux différents (niveau III pour les ASS et les ES et niveau IV pour les ME)

Compte tenu de la taille de notre échantillon avec lequel nous travaillons, nous ne parlerons que très peu en termes de pourcentage, mais en termes d'effectifs. En effet, la population étudiée étant de petite taille, les indications fournies sont statistiquement fragiles². D'autre part, nous ne pouvons émettre pour l'instant que des hypothèses sur tel ou tel élément qui pose une interrogation.

Notons également que nous n'avons travaillé que sur les données des questionnaires. Autrement dit les

personnes qui n'ont pas répondu et sur lesquelles nous détenons néanmoins quelques informations n'ont pas été prises en compte.

Les questionnaires ont été traités en toutes confidentialités. Les résultats assurent du respect de l'anonymat.

L'ensemble des questionnaires a été traité à l'aide du logiciel de traitement d'enquête MODALISA.

Avant de donner les résultats de ce travail, il paraît important de rappeler succinctement les rôles et fonctions des métiers d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur³.

L'assistant de service social

Il agit avec les personnes, les familles, les groupes pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan économique, social, ou culturel. Il les aide à développer leurs capacités propres afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie et de faciliter leur insertion. On en dénombre aujourd'hui environ 40.000 d'un point de vue national.

L'éducateur spécialisé

Il concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents, au soutien d'adultes, présentant des déficiences physiques, psychiques ou des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Ils sont environ 57000.

Le moniteur-éducateur

Il s'occupe d'enfants, d'adolescents ou d'adultes inadaptés ou en situation de dépendance. À travers un accompagnement particulier, il aide à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie des personnes. On en compte 22000.

² Philippe Cibois note dans son ouvrage « L'analyse des données en sociologie » (Paris ; Ed.PUF, 1984, p.220) que « l'expérience montre qu'avec une population d'environ 100 individus il est possible d'avoir une description des grandes oppositions de la population observée ». Pour ce qui nous concerne, nous n'avons que 75 individus.

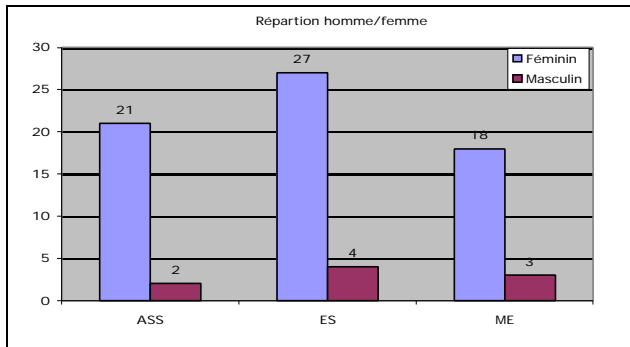
³ Miche Autès, Jean-Pierre Guilbert et Murielle Monrose, Les professions sociales et leurs diversités in INSEE, Données sociales 1999, La société française, p.435

LES RESULTATS

1. Description de la population

- Répartition homme/femme

Ces trois professions sont essentiellement féminines. En effet, le graphique ci-dessous montre qu'elles sont 21 sur 23 pour les ASS, 27 sur 31 pour les ES et 18 sur 21 pour les ME.



Le constat établit il y a 10 ans en Franche-Comté sur l'évolution de la féminisation de la profession d'ES, plus marquée encore qu'au niveau national, se confirme aujourd'hui.

En revanche, si Jeannine Verdes-Leroux faisait remarquer en 1978 que 99% de la population des ASS était féminine,⁴ 20 ans plus tard, on peut constater néanmoins une diminution de ce pourcentage.

- L'âge

La moyenne d'âge sur les 3 filières est de 29,2 ans, ce qui correspond exactement à la moyenne nationale.

- Les assistants de service social.

Elle est de 30,9 ans chez les ASS et la majorité des personnes se situe dans une fourchette comprise entre 25 ans et 36 ans. Le plus jeune à 22 et le plus vieux à 44 ans.

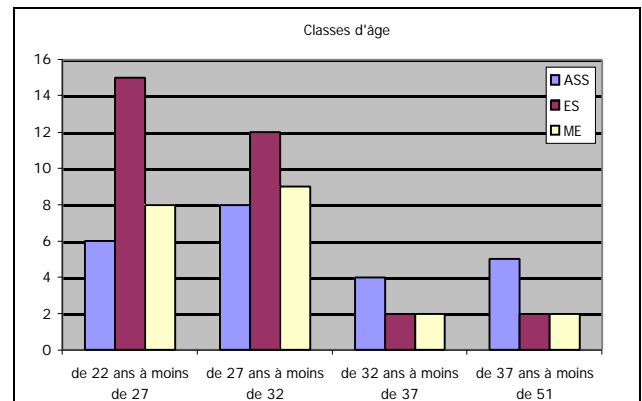
- Les éducateurs spécialisés

Chez les ES, elle est de 27,8 ans. L'ensemble de cette population interrogée se situe dans une fourchette allant de 23 ans à 32 ans. Ils sont les plus jeunes des 3 filières.

- Les moniteurs-éducateurs

La moyenne d'âge chez les ME est de 28,8 ans. L'ensemble des ME se situe dans une fourchette comprise entre 24 ans et 34 ans.

Afin d'approfondir cet indicateur, nous avons effectué 4 classes d'âge : « de 22 ans à moins de 27 ans », « de 27 à moins de 32 ans », « de 32 ans à moins de 37 » et « 37 ans et plus ».

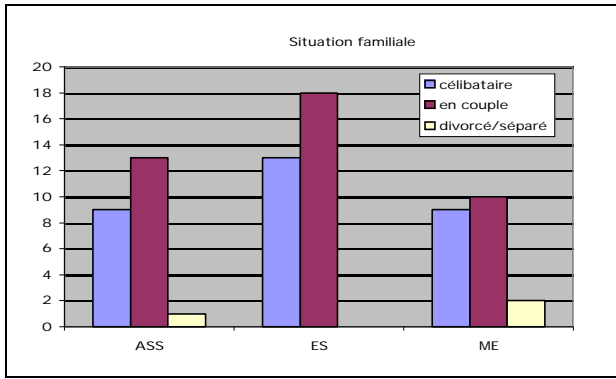


Si, sur la filière ASS, la population sur chaque classe d'âge est répartie assez régulièrement, sur les filières ES et ME, nous pouvons constater une surreprésentation sur les classes « Moins de 27 ans » et « de 27 ans à moins de 32 ans ».

- La situation familiale

Pour cet indicateur, nous avons constitué 3 catégories. En effet, compte tenu des chiffres sur lesquels nous travaillons, il ne nous a pas semblé pertinent de multiplier les catégories, en particulier lorsque les personnes vivent en couple même si dans notre questionnaire nous proposons « concubin(e) », « pacsé(e) » et « marié(e) ». Nous en avons donc fait une seule qui réunit les personnes vivant en union libre, pacsés, et mariés. Les résultats obtenus nous montrent que si 41 personnes vivent en couple, 31 sont célibataires et 3 sont divorcées. D'autre part, la répartition par filière et par situation familiale est proportionnellement et quasiment identique.

⁴ Jeannine Verdes-Leroux, Le travail social, Paris, Ed. de minuit, 1978, p.60



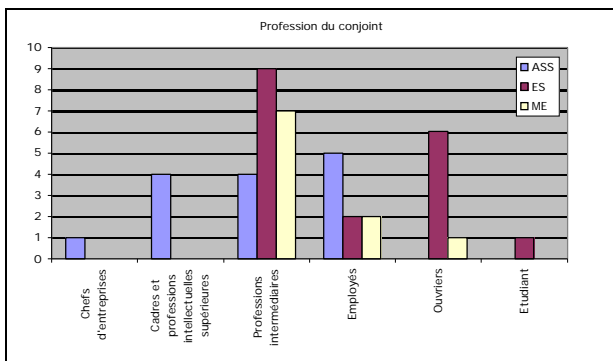
La situation divorcé/séparé reste exceptionnelle, ce qui peut paraître « normal » compte tenu de la moyenne d'âge des personnes.

Si la majorité des personnes vit en couple, on pourra s'interroger plus tard si cet indicateur est un facteur d'intégration rapide ou non dans la profession.

- Profession du conjoint

Nous nous sommes également intéressé à la profession du conjoint.

Le tableau ci-après est intéressant car il nous montre que les catégories socio-professionnelles communes aux 3 filières sont les « professions intermédiaires »⁵ et les « employés ». On remarquera qu'en dehors de ces deux catégories, les ASS vivent avec des conjoints issus de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » alors que les ES ont des conjoints issus de la catégorie « ouvriers ».



Pour les ASS, le schéma est quasi-identique à celui d'il y a 20 ans. En effet, « lorsque [les ASS] se marient (...), elles s'allient davantage aux professions supérieures à la leur ».⁶

⁵ Instituteur, assistant de service social, infirmier, techniciens, contremaître, agent de maîtrise...

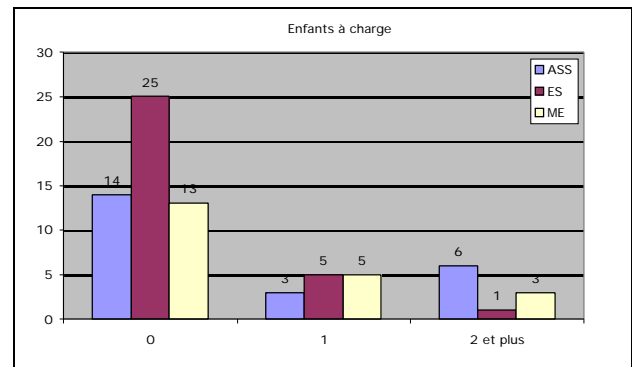
⁶ Jeannine Verdès-Leroux, Le travail social, op.cit, p.59

Il faut cependant noter que nous utilisons ici une nomenclature simplifiée de catégorie socioprofessionnelle et qu'il faut prendre ce résultat avec beaucoup de recul. Ce choix a été fait compte tenu du faible effectif avec lequel nous travaillons d'une part et d'autre part, il ne s'agit pas là d'un critère déterminant de l'enquête.

- Enfants à charge

La majorité des personnes (52 sur 75) n'ont pas d'enfants. Celles qui en ont vivent principalement en couple et 3 sont célibataires.

Sur 23 personnes ayant des enfants, 13 ont au moins un enfant et 10 en ont au moins 2. La moyenne d'âge des enfants à charge est de 7 ans environ.



On constate également que 8 personnes, dont 5 hommes, ont eu un enfant durant leur formation et 3 peu après leur formation. Ces dernières ne travaillent pas actuellement.

- Zone résidentielle

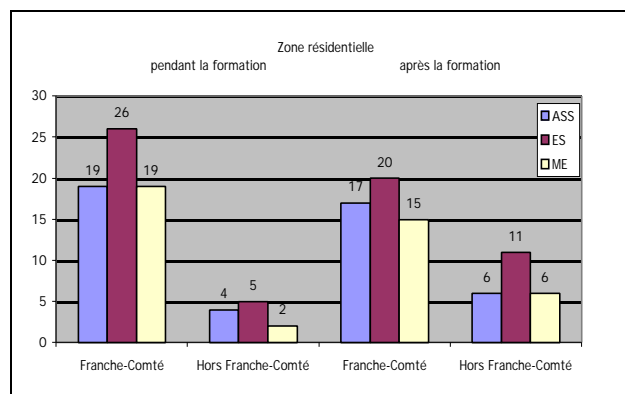
Dans notre questionnaire, nous avons décliné la zone résidentielle en 4 propositions : « Besançon », « autre commune du Doubs », « autre département (en Franche-Comté) » et « autre département (hors Franche-Comté) ».

Parmi les personnes qui ont répondu à notre questionnaire, 23 habitent à Besançon, 11 dans une autre commune du Doubs, 18 dans un autre département de Franche-Comté et 23 dans une autre région (notons qu'il ne s'agit pas uniquement de région limitrophe à la Franche-Comté).

Afin de faciliter la lecture, nous avons regroupé d'une part les personnes résidants en Franche-Comté et d'autre part celles résidants hors Franche-Comté. Après l'obtention du diplôme, nous pouvons constater une

certaine mobilité. En effet, 52 habitent en Franche-Comté et 23 hors de la région.

Si cet aspect est intéressant, il reste néanmoins imprécis. Afin de mesurer la mobilité des personnes, il était important de connaître le lieu de résidence avant la formation.



En effet, pendant la formation, ils sont 64 à résider en Franche-Comté et 11 en dehors.

Par filière et après la formation, 2 ASS sur 19, 6 ES sur 26 et 4 ME sur 15 ont quitté la région.

Autrement dit c'est environ 1/4 des ASS, 1/3 des ES et 1/3 des ME qui résident en dehors de la région de formation, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne travaillent pas en Franche-Comté.

On peut ainsi constater qu'il y a très peu de mobilité dans la mesure où l'on considère que les personnes qui résidaient en dehors de la région pendant la formation sont déjà comptabilisées comme des personnes qui resteront dans leur région. En effet, Les zones résidentielles pendant la formation et après la formation reste quasiment identique. Il ne s'agit pas de permutation des personnes entre région. Celles qui résidaient en dehors de la région sont pour ainsi dire les mêmes qui résident aujourd'hui hors de la région. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce point notamment lorsque nous aborderons le lieu d'exercice de l'activité professionnelle.

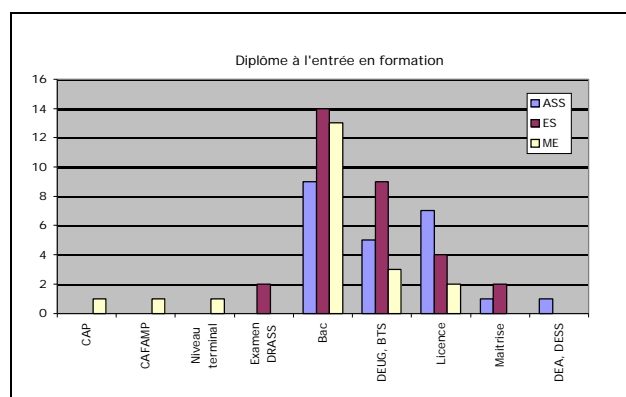
- Diplôme à l'entrée en formation⁷

D'un point de vue national, le niveau des étudiants a sensiblement progressé. En effet, près d'un étudiant sur quatre possède un diplôme supérieur au Bac à l'entrée

en formation AS et ES. Plus de 40% des étudiants qui entrent en formation ME ont un diplôme équivalent ou supérieur au bac.

D'après le graphique, on peut constater que les personnes, toutes filières confondues, sont « surdiplômés ». En effet, sur 23 ASS, 9 sont titulaires du bac et 14 d'un diplôme supérieur ou égal à Bac +2. Les ES sont 14 à disposer du bac et 2 à avoir passé l'examen de niveau de la DRASS, contre 15 à être titulaire d'un diplôme supérieur ou égal à Bac + 2. Et enfin sur 21 ME, 13 sont titulaires du Bac, 5 d'un niveau supérieur ou égal au Bac, et 3 ont un niveau inférieur au bac (CAP, CAFAMP et niveau terminal).

Nous pourrions nous interroger plus tard si le fait de disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur en plus de celui préparé est un facteur déterminant quand à l'obtention d'un emploi.



2. De la formation à la situation professionnelle

- Le financement de la formation

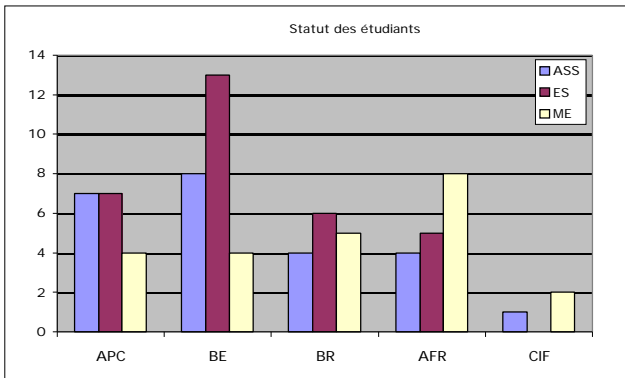
Une grande majorité des personnes a perçu une bourse ou une allocation durant une partie ou la totalité de la formation, et certains ont pu avoir plusieurs types de bourses.

Ce sont les ES et les ME qui en bénéficient le plus. Sur les 75 personnes qui ont répondu, 18 n'ont eu aucune prise en charge (APC) dont 7 ASS, 7ES et 4 ME.

La bourse d'état (BE) est l'aide financière la plus courante chez les ASS et les ES, tandis que pour les ME, il s'agit de l'AFR (Allocation Formation Reclassement), ceci étant lié au fait, et nous le verrons un peu plus loin, qu'ils ont suffisamment travaillé avant leur formation et peuvent ainsi bénéficier de plan de formation.

⁷ Rappelons que pour passer les concours d'ASS et d'ES, il faut être titulaire du bac ou d'un diplôme équivalent et qu'aucun diplôme n'est exigé pour le concours de ME.

Il sera intéressant de suivre cet indicateur. En effet, en Franche-Comté, 25% des jeunes en formation ne bénéficient pas d'une prise en charge financière

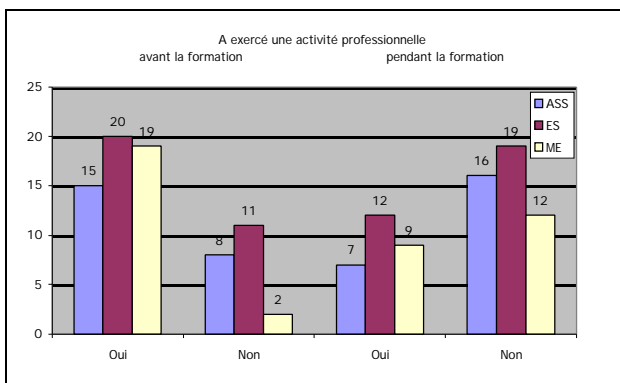


clairement identifiée. Ce pourcentage tend sérieusement à augmenter et se confirme comme étant autour de 35% pour les ES et ASS.

- Le travail avant et pendant la formation

Parmi les personnes qui ont répondu à notre questionnaire, 54 travaillaient avant leur formation contre 21 qui ne travaillaient pas.

Si la proportion entre les personnes ayant travaillé et celles n'ayant pas travaillé varient du simple au plus du double pour les ASS et les ES, la situation est complètement différente pour les ME puisque sur 21, 19 ont travaillé avant leur formation. Il est à noter que pour cette filière, la moyenne d'âge est de 29 ans (ce sont les plus jeunes sur les 3 filières) et que cet état de fait ne peut-être explicatif de cet aspect.



Sur l'ensemble des trois filières, ces chiffres tendent à diminuer et à s'inverser pendant la formation. Ainsi, 28 ont travaillé pendant leur formation contre 47 qui n'ont exercé aucune activité professionnelle.

Il convient également de signaler que ce sont les personnes qui ont travaillé avant leur formation qui obtiennent majoritairement des aides financières.

Sur cet aspect, les 3 filières sont relativement homogènes contrairement à la situation précédente la formation.

D'autre part, les personnes n'ayant pas travaillé avant la formation ne travaillent que très rarement pendant leur formation.

Nous demandions dans notre questionnaire de préciser le secteur d'activité. Nous les avons divisés en 6 groupes :

- Éducatif
- Éducation Nationale
- Animation (animateur BAFA, BAFD...)
- Social
- Sanitaire
- Autres (travaux saisonniers, secrétariat...)

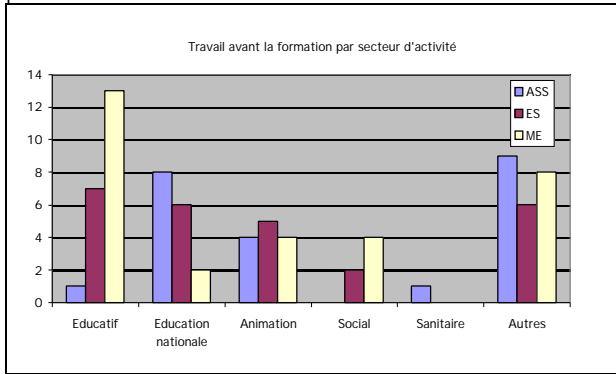
Par secteur « éducatif » nous entendons toute fonction faite dans le cadre d'un stage pré-stagiaire. L'« éducation nationale » relève des fonctions comme surveillant, emplois-jeunes et aides-éducateurs, instituteur. Nous avons également joint à ce secteur les personnes d'organisme de formation compte tenu de leur faible effectif. Par « social », nous entendons ce qui relève de profession comme aide médico-psychologique, garde malade. Et enfin par « sanitaire », nous entendons les professions relatives au domaine de la santé comme aide-soignant(e). Afin de ne pas créer de confusion, nous avons également mis à part le secteur de l'animation. Ce dernier faisant actuellement débat sur l'appartenance ou non au secteur social, il nous a paru pertinent d'en faire un secteur à part entière.

On peut ainsi constater qu'avant la formation les personnes travaillant dans le secteur éducatif sont relativement nombreuses notamment pour les ES et les ME qui ont souvent été pré-stagiaires avant la formation.

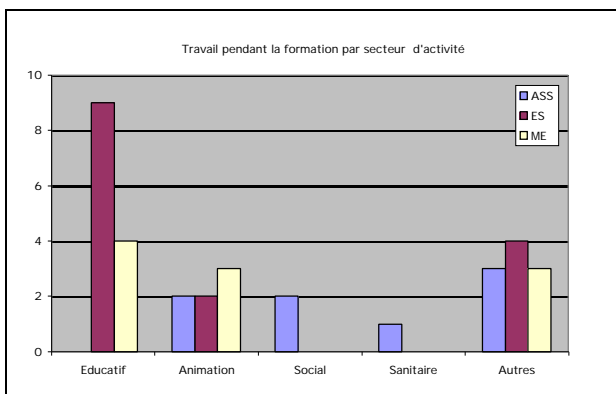
Si les ASS sont relativement peu présents dans ce secteur, ils le sont davantage dans l'éducation nationale où la majeure partie ont été personnel de surveillance dans les collèges et lycées.

Vient ensuite le secteur de l'animation. On notera qu'une seule personne a travaillé dans le secteur sanitaire.

Le secteur « autres » qui regroupe un plus grand nombre d'activités est celui où l'on trouve le plus de personne.



Lorsque les personnes sont en formation, on constate une importante diminution de l'activité professionnelle, ceci pouvant être en particulier dû au fait de percevoir une aide financière. Le secteur de l'éducation nationale a totalement disparu, ce qui est normal compte tenu des incompatibilités en termes de temps entre la formation et la fonction de surveillant par exemple.

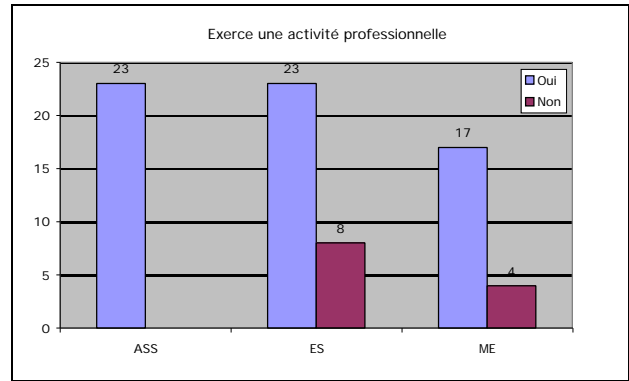


Nous verrons un peu plus loin, si le fait d'avoir travaillé avant et/ou pendant la formation est un facteur discriminant quant à l'obtention rapide d'un emploi.

- L'activité professionnelle après la formation

Sur les 75 personnes qui ont répondu au questionnaire, 12 n'exercent pas d'activité professionnelle dont 10 femmes (6 ES et 4 ME) et 2 hommes (ES).

Les personnes travaillent toutes dans le secteur du travail social, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont dans le secteur de leur formation. En effet, nous avons remarqué qu'un ASS est éducateur.



Si tous les ASS ont un emploi, il n'en va pas de même pour les ES et les ME.

Nous pouvons nous interroger ici sur ces personnes qui ne travaillent pas. Compte tenu de la demande en terme d'emploi dans le secteur social, quels peuvent être les éléments qui influent ou non sur le fait d'avoir ou non un emploi ?

Vu le nombre de réponses, nous ne pouvons émettre que des hypothèses. Nous nous sommes posé cette question : travailler avant ou pendant la formation est-il un facteur favorable quant au fait de trouver un travail ? Notre étude nous permet de mettre en relief le fait qu'il n'y pas de lien entre le fait d'avoir exercé une activité professionnelle avant ou pendant la formation et celui d'exercer aujourd'hui une activité professionnelle. Seules deux personnes ne travaillant pas actuellement n'ont pas travaillé avant leur formation.

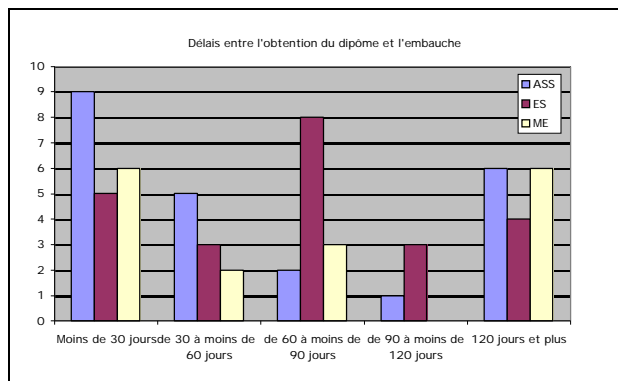
Nous avons également voulu vérifier si le fait de vivre en couple était un facteur propice quant à l'exercice d'une activité professionnelle. Sur les 41 personnes vivant en couple, 5 ne travaillent pas et sur 31 célibataires, 6 n'exercent pas d'activité professionnelle. Autrement dit, nous pouvons avancer que le fait de vivre en couple est un facteur favorable quant à l'exercice d'une activité professionnelle. Bien entendu, il conviendra de vérifier cette hypothèse au fil du temps.

Enfin, sur les 23 personnes résidants hors Franche-Comté, 3 (2 ES et 1 ME) ne travaillent pas ce qui est proportionnellement plus faible que pour ceux qui résident en Franche-Comté. Il conviendra également d'observer à l'avenir cet indicateur.

En revanche, si l'on croise cette donnée avec le lieu de travail, toutes les personnes qui travaillent en dehors de la région Franche-Comté exercent une activité professionnelle.

- Délais diplôme/activité professionnelle

Nous avons voulu savoir également quel était le délai entre l'obtention du diplôme et la date du premier emploi. Le nombre de jours moyens entre l'obtention du diplôme et le premier emploi est d'environ 71, toutes filières confondues. Il est de 61 pour les ASS, 73 pour les ES et de 81 pour les ME.



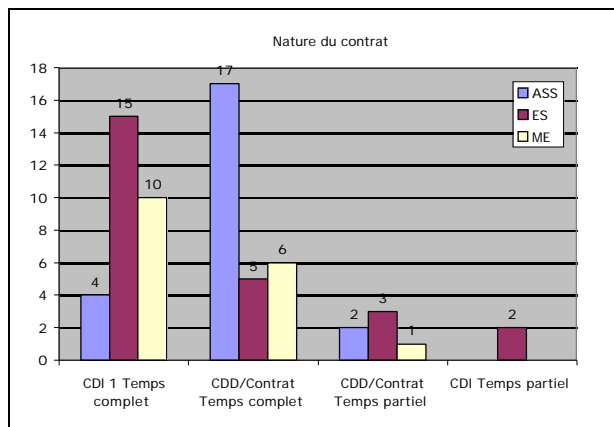
Ce nombre de jour a été calculé à partir de la date du contrat que les personnes ont indiqué sur le questionnaire soustrait à celle du 1^{er} juillet 2001⁸. Autrement dit, les personnes ayant travaillé avant cette date se retrouvent sous la catégorie « moins de 30 jours ».

Il convient de prendre ces résultats comme indicatifs et non comme significatifs. En effet, certains peuvent en profiter pour prendre des vacances, avoir un enfant... Il n'est pas forcément lié à une faible demande d'emploi par exemple.

- La nature du contrat

Les 3 filières confondues et parmi les personnes travaillant, 29 ont un CDI et 36 ont un CDD ou un Contrat de la fonction publique.

Sur ce point, la situation varie suivant les filières. En effet, les ASS sont majoritairement en CDD ou en contrat. Pour les ES et les ME la situation est inversée.



Si nous avons mis sous le même intitulé « CDD et Contrat », c'est parce qu'il y a une certaine confusion entre ces deux termes. Il conviendra donc d'éclaircir ce point lors de la prochaine enquête. Cependant, compte tenu de leur caractère précaire, nous les avons regroupés sous la même catégorie.

Ainsi, si les ASS ont du travail, 20 ont un CDD ou un Contrat et 4 sont en CDI. La situation s'inverse pour les ES et les ME qui, s'ils ne travaillent pas tous, sont majoritairement en CDI.

Nous pouvons apporter plusieurs explications. La majorité des emplois étant dans la fonction publique, qu'elle soit d'Etat ou territoriale, l'accès au poste se fait avant tout par concours.

Sur l'ensemble de notre population, deux personnes cumulent deux contrats, dont une cumulant un CDI temps partiel et un CDD temps partiel (elle n'apparaît dans notre classification qu'en « CDI Temps complet » compte tenu qu'il s'agit de la même structure).

Nous avons également constaté que sur les 7 hommes travaillant, 6 ont un CDI temps complet et 1 un CDD temps complet. Même si nous ne pouvons pas en tirer de conclusion générale, les femmes quant à elles, sont respectivement 25 en CDI (dont 2 en temps partiel) et 33 en CDD (dont 6 en temps partiel).

On notera également que 8 personnes travaillent à temps partiel. Cependant, nous ne savons pas s'il s'agit de temps partiel choisi ou imposé par le profil du poste.

- La durée des contrats

Nous avons calculé la durée moyenne des CDD et Contrat lorsque celle-ci était indiquée. Elle est d'environ 8,5 mois pour les ES, environ 7 mois pour les AS et 7,5 mois pour les ME.

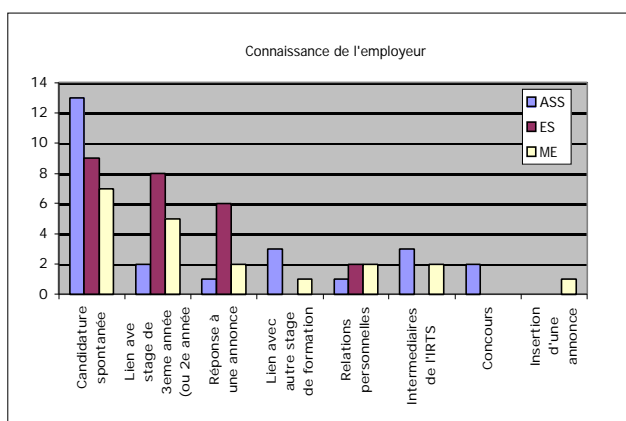
⁸ La date de délivrance des diplômes étant différente d'une filière à l'autre et s'étale sur le mois de juin, nous avons retenu celle du 1^{er} juillet.

Mais un point a particulièrement retenu notre attention. Lorsque les personnes sont en CDD ou en Contrat, certaines n'en connaissent pas la durée. Et nous avons pu ainsi relever les annotations suivantes : « termes imprécis », « jusqu'au retour de... », « variable », « contrats renouvelés régulièrement », ou encore « durée du contrat 12 mois, peut-être plus... ». Cette incertitude, ce manque d'informations sur la durée du contrat, accentue la précarité du premier emploi. Les contrats vont de 2 à 12 mois pour les ASS, de 3 à 12 mois pour les ES et de 1 à 11 mois pour les ME. Cependant ces données sont peu représentatives compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de la durée des contrats.

- Connaissance de l'employeur

La manière dont les nouveaux diplômés utilisent les moyens de recherche d'un emploi à leur disposition peut être un facteur déterminant.

Le graphique suivant indique la manière dont les diplômés s'y sont pris pour obtenir leur emploi.



Nous pouvons constater que la « candidature spontanée » est le moyen le plus utilisé, les 3 filières confondues, quant à la manière de chercher un emploi, avec une prédominance chez les ASS. Ces derniers utilisent huit manières différentes de chercher un emploi (candidature spontanée, lien avec un stage, réponse à une annonce, relation personnelle, intermédiaires de l'IRTS et concours) les ME en utilisent sept (candidature spontanée, lien avec un stage, réponse à une annonce, relation personnelle, intermédiaires de l'IRTS et insertion d'une annonce) et les ES quatre (candidature spontanée, lien avec un stage de 3^e année, réponse à une annonce et relations personnelles).

Quand ils passent par l' « intermédiaire de l'IRTS », soit ils ont lu une annonce sur les panneaux d'affichage

de l'établissement, soit le personnel de l'IRTS a servi d'intermédiaire entre un établissement par exemple et l'ancien étudiant.

Si les ASS mettent davantage de moyens quant à la recherche d'un emploi, nous pouvons penser que la situation d'embauche dans le secteur est moins favorable.

D'autre part, il sera intéressant de savoir à l'avenir pour les personnes ne travaillant pas, quels outils elles ont ou non utilisé pour la recherche d'un emploi.

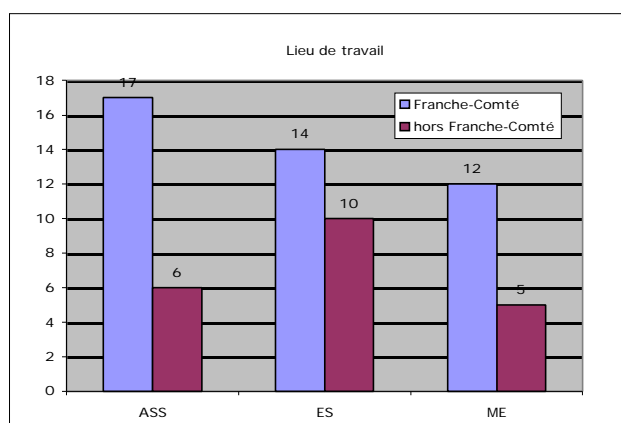
Enfin, sur les 64 personnes ayant un emploi, 15 ont trouvé un travail faisant suite à leur stage de dernière année (3^e année pour les ASS et les ES et 2^e année pour les ME) et 4 avec un stage effectué durant leur formation. Le stage « profiterait » davantage au ES et au ME qu'au ASS.

- Lieu de travail

Ce résultat est différent de la « zone résidentielle ». En effet, ne sont pris en compte ici que les personnes qui travaillent.

On constate ici que les ES (10) sont nombreux à travailler hors de Franche-Comté, suivit des ASS (6) et des ME (5). Il est à noter qu'une personne est frontalière. Autrement dit un tiers des diplômés travaillent en dehors de la Franche-Comté.

Cet élément sera à suivre à l'avenir car au-delà de la mobilité inter-régionale, c'est aussi la mobilité internationale qui pourrait être observée.



- Du lieu de stage à l'emploi

D'après les résultats de l'enquête, 15 personnes sur 63 travaillent actuellement sur le lieu de stage de leur dernière année de formation (2^e année pour les ME et 3^e année pour les ASS et les ES). Les autres se

retrouvent dans des spécificités qui s'éloignent de ceux de leurs stages initiaux. Bien que pour l'instant nous ne puissions répondre à la question (les nouveaux diplômés ont-ils ou non le choix de leur premier emploi ?), ceci peut correspondre, et notamment pour les ASS, à des offres d'emplois axés sur la polyvalence et beaucoup moins sur les secteurs spécialisés.

- Les employeurs

S'il est intéressant de connaître le délai entre l'obtention du diplôme et le premier emploi, il est aussi important de connaître qui sont les employeurs.

Comme dans les autres secteurs d'emploi, on assiste comme nous le fait remarquer Michel Autès, à une évolution des marchés du travail social. Et les collectivités territoriales sont de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre des politiques sociales.

Compte tenu de notre effectif, nous ne ferons pas de classification mais simplement une description pour chaque profession.

Pour les assistants de service sociaux

Les ASS travaillent majoritairement dans la fonction publique qu'elle soit d'Etat, territoriale ou hospitalière (18 sur 23). On peut constater que plus de la moitié (13) travaillent dans les conseils généraux.

Le reste des personnes travaille dans des structures de nature associative (UDAF, ADAPEI, CRAM, association d'accueil aux personnes).

Cette surreprésentation des ASS dans les conseils généraux n'est pas un hasard. Elle résulte de la politique de décentralisation qui a permis d'accroître les compétences des conseils généraux. Une étude de la DREES⁹ indique qu'en janvier 1998 42% des travailleurs sociaux travaillaient dans les conseils généraux.

Il faut noter également que la polyvalence de secteur (conseils généraux) connaît un « turn-over » important, cette situation étant décrite dans le schéma régional des formations sociales de Franche-Comté. Cela s'expliquerait notamment par la difficulté du travail et le cadre institutionnel. La polyvalence de secteur jouerait pour partie la fonction de « sas », comme un

premier emploi avant de trouver un poste à long terme¹⁰.

Pour les éducateurs spécialisés

Contrairement aux ASS, les ES se retrouvent majoritairement dans des structures de type secteur associatives. Ils se répartissent dans les MECS, Service de prévention, centres d'accueil, foyer occupationnel, AEMO, établissement d'accueil, foyer de l'enfance, foyer de vie, foyer d'hébergement...

Pour les moniteurs-éducateurs

Comme les éducateurs spécialisés, les moniteurs-éducateurs travaillent majoritairement dans des structures associatives. Nous les retrouvons ainsi en MECS, IME, institut de rééducation, Foyer occupationnel, service prévention, instituts pour déficients visuels, CAT, SESSAD, Institut de rééducation.

CONCLUSION

Le premier point à retenir de cette enquête, c'est que sur 75 personnes ayant répondu à notre questionnaire, 12 ne travaillent pas. Sur ces 12 personnes, 4 sont en congés de maternité. Pour les 8 autres, nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles elles n'exercent aucune activité professionnelle.

Cependant, certaines d'entre elles touchent des indemnités, ce qui nous laisse supposer qu'elles ont travaillé à un moment donné.

Le second point concerne la nature des contrats. En effet, force est de constater une certaine précarité de l'emploi, notamment chez les ASS. Ceci étant dû au fait qu'une grande majorité travaille dans les conseils généraux et qu'ils ne sont pas encore titulaires de leur poste. On peut ainsi supposer qu'il s'agit d'une phase transitoire soit pour passer un concours de la fonction publique et /ou territoriale, soit dans l'attente de trouver un CDI dans une autre structure. Mais la précarité des contrats, ou le simple fait de ne pas connaître la nature de son contrat indique peut-être une certaine fragilité au sein de la profession.

Le troisième point, qui pour l'instant n'est qu'une hypothèse, c'est cette « discrimination au contrat ». En

⁹ Les travailleurs sociaux en 1998 in DRESS, Etudes et Résultats, N°79, septembre 2000, p.6

¹⁰ Le schéma régional des formations sociales de Franche-Comté 2001- 2005, p.80

effet, les hommes sont davantage titulaires de CDI que les femmes. Cet aspect sera à vérifier au fur et à mesure de notre travail

Le quatrième point, concerne la mobilité des personnes, élément qui devra également être pris en compte. Nous avons remarqué que plus d'un tiers (toutes filières confondues) travaille hors de la région Franche-Comté. Cependant, on peut penser aussi que des étudiants franc-comtois auront suivi des formations identiques dans d'autres régions et reviendraient dans leur région d'origine, ce qui permettrait un rééquilibrage des effectifs.

Ce premier travail nous aura permis également de repérer les imprécisions de notre questionnaire. Il doit être considéré comme exploratoire et les résultats, les tendances, ne pourront être confirmés qu'au fil des enquêtes.